

ARRÊTÉ N° 272/2026

**INTERRUPTION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION
ET DU STATIONNEMENT
RUE ARTHUR DUBOIS**

Le Vendredi 9 octobre 2026

LE MAIRE DE FEIGNIES,

Vu le code de la sécurité intérieure notamment l'article L 131-1;

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la Loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la Loi 83-8 du 7 janvier 1983;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2213.1 à L2213.6

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, (livre I - 4^{ème} partie juin 1977 modifié et 7^{ème} partie - marques sur chaussée - approuvée par l'arrêté interministériel du 16 février 1988 modifié);

Vu la demande en date du 5 octobre 2026, présentée par Monsieur Amar DEHMEJ, sollicitant l'autorisation d'occuper une partie de la chaussée afin de permettre l'installation d'un camion-toupie pour le coulage d'une dalle, au droit du 5, rue Arthur Dubois à Feignies ;

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter l'exécution des travaux et prévenir tout risque d'accident ;

ARRÊTÉ

Article 1er : En raison des travaux réalisés au 5, rue Arthur Dubois à Feignies, la chaussée sera réduite à une voie au droit des travaux et la vitesse limitée à 30 km/h le vendredi 9 octobre 2026.

Article 2 : Pour le bon déroulement des travaux et pour des raisons de sécurité, le stationnement sera interdit des deux côtés de la chaussée, de 7 heures à 11 heures, le vendredi 9 octobre 2026, du n° 1 A au n° 13 de la rue Arthur Dubois à Feignies.

Article 3 : Des panneaux de signalisation réglementaires seront mis en place par le demandeur du présent arrêté.

Article 4 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par procès-verbal et transmises aux tribunaux compétents.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Madame la Commissaire Centrale, Cheffe du District de Police de Maubeuge,
- Monsieur le Président de la CAMVS,
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours et d'Incendie de Maubeuge,
- Monsieur l'ingénieur de la DVD à Avesnes sur Helpe,
- Monsieur le Directeur de la SEMITIB.

Feignies, le 7 octobre 2026
Par délégation,
Alain COUVREUR,
1er Adjoint au Maire.

